



Cliniques d'immunisation en milieu scolaire : Foire aux questions pour le personnel scolaire

Cliniques d'immunisation en milieu scolaire cette année

Tous les élèves en 7^e année recevront un formulaire de consentement, qui sera distribué à l'école. Nous encourageons les parents/tuteurs à discuter des vaccins avec leur enfant, afin que chacun puisse signer le formulaire de consentement à rapporter à l'école. Le consentement reste valide pour 24 mois, il sera donc toujours applicable au printemps. Les formulaires de consentement seront recueillis par Santé publique Ottawa.

Les vaccins suivants seront offerts :

- Le vaccin contre l'**hépatite B**, en deux doses, qui seront données à l'**automne** et au **printemps**.
- Le vaccin contre le **méningocoque conjugué ACYW-135**, en une seule dose, qui sera donnée à l'**automne ou au printemps**.
- Le vaccin contre le **virus du papillome humain (VPH)**, en deux doses, qui seront données à l'**automne et au printemps**.

À qui les parents/tuteurs peuvent-ils s'adresser s'ils n'ont pas reçu de formulaire de consentement ou s'ils ont des questions ?

Si vous, un élève ou un parent/tuteur avez des questions à poser sur les immunisations, veuillez consulter la page www.EtreParentaOttawa.ca/immunisation.

Comment la clinique d'immunisation en milieu scolaire fonctionnera-t-elle ?

- Les élèves seront appelés par classe à la clinique d'immunisation pour recevoir le vaccin.
- Les élèves seront surveillés par l'équipe de vaccination pendant au moins 15 minutes après l'injection.
- Les réactions graves sont rares et se produisent habituellement dans les 15 minutes suivant la vaccination.
- Les infirmières demeureront à l'école pendant au moins 15 minutes après avoir donné le dernier vaccin.
- Pour les écoles comptant un grand nombre d'élèves, la clinique d'immunisation pourrait s'étendre sur deux ou trois jours.

Qu'est-ce que la Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé ?

Il s'agit d'une loi qui établit les règles sur le consentement aux soins de santé, y compris la vaccination, et qui porte notamment sur les questions suivantes :

- Dans quels cas un consentement est requis ?
- **Qui** peut donner un consentement ?
- **Comment** le consentement est obtenu ?

Le personnel infirmier de SPO respecte la Loi lorsqu'il administre les vaccins.

Qui peut donner un consentement ?

La Loi précise qu'une personne est apte à donner son consentement si elle comprend :

- Les renseignements importants sur le vaccin;
- Les conséquences possibles de recevoir ou de refuser le vaccin.

La Loi ne fixe pas d'âge de consentement. Un élève de 12 ou 13 ans peut consentir à recevoir un vaccin. Si l'infirmière juge qu'un élève est incapable de donner un consentement éclairé, la décision revient au parent ou au tuteur.

Qui doit signer le formulaire de consentement ?

Idéalement, le formulaire de consentement est signé par l'élève et son parent/tuteur avant l'administration du vaccin. Cela démontre qu'ils connaissent tous deux le but du vaccin.

Si un élève avec un formulaire de consentement signé refuse de se faire vacciner, l'infirmière discutera avec l'élève et l'encouragera à discuter davantage avec ses parents/tuteurs.



Cliniques d'immunisation en milieu scolaire

Liste de vérification

De juin à septembre

Direction, direction-adjointe ou membre du personnel désigné :

- Nous voulons éviter les conflits d'horaire ! Communiquez les dates des cliniques d'immunisation en milieu scolaire à TOUT le personnel.
- Publiez les dates des cliniques d'immunisation sur le site Web de votre école et dans les bulletins d'information et les agendas.
- Transmettez au personnel enseignant le contenu de la trousse du directeur (plus particulièrement les renseignements sur la *Loi de 1996 sur le consentement aux soins de santé*).
- Réservez des locaux appropriés :
 - situés au rez-de-chaussée (ou avec un accès à un grand ascenseur);
 - de taille convenable avec un éclairage adéquat et de l'intimité, accessibles pour toute la durée de la clinique, y compris les pauses du personnel de SPO;
 - avec une aire d'attente sécuritaire pour les élèves, dans le corridor ou dans la clinique (les élèves devront y demeurer pendant 15 minutes après avoir reçu le vaccin).

Une à deux semaines avant la clinique

Direction, direction-adjointe ou membre du personnel désigné :

- Réviser les politiques du conseil scolaire en matière d'urgences et de réactions anaphylactiques avant la clinique et demandez au personnel de l'école de faire de même.
- Afin d'assurer l'ordre et la sécurité de tous, affectez un membre du personnel ou un bénévole à la surveillance des couloirs pendant la clinique.

Administrateur de bureau :

- Renseignez le concierge sur la préparation des lieux au moins une semaine avant la clinique.
- Rappelez aux enseignants la clinique à venir pour les aider à planifier leurs cours et leurs examens.

Concierge :

Prenez les dispositions nécessaires pour obtenir :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> un chariot pour le matériel | <input type="checkbox"/> 1 ou 2 poubelles |
| <input type="checkbox"/> tables | <input type="checkbox"/> un bac de recyclage (pour le carton) |
| <input type="checkbox"/> chaises | <input type="checkbox"/> 2 ou 3 tapis d'exercice (pour l'aire de rétablissement en cas d'urgence) |

La jour de la clinique

Concierge:

- Préparez les lieux.
- Débarrassez les locaux d'objets superflus (matériel, boîtes, ordinateurs, etc.) afin d'assurer la sécurité de chacun.

Administrateur de bureau :

- Le premier jour de la clinique, remettez au personnel de SPO au moins un exemplaire de la liste d'élèves de chacune des classes.
- Communiquez les renseignements sur la clinique (p. ex., la date et l'endroit) aux enseignants suppléants.

Titulaires de classes :

- Communiquez les renseignements sur la clinique (p. ex., la date et l'endroit) aux enseignants suppléants.
- Accompagnez les élèves à la clinique et restez-y afin de superviser jusqu'à ce qu'ils aient tous été vaccinés.
- Nous voulons prévenir les blessures! Après avoir reçu le vaccin, les élèves devront demeurer assis sur le plancher (et non sur des chaises) dans l'aire d'attente.